



Mairie de BLUFFY (74290)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de mise en ligne :

21/07/2023

(Publicité en la voie électronique)

L'an deux mille vingt-trois, le 13 juillet à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de BLUFFY s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Olivier TRIMBUR, Maire.

Date de convocation :

07/07/2023

PRESENTS : M. Olivier TRIMBUR, M. Gilbert PAULY, M. Olivier WEILAND, Mme Annie REVOL, M. Gilles POSSOZ, M. Alain RICHARD
Mme Marie-Christine REY, M. Laurent SEVESTRE.

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 10
- Présents : 8
- Votants : 8

EXCUSES : M. Sylvain STIHLE, M. Benjamin EXCOFFIER.

ABSENTS : //

Secrétaire de séance : Mme Annie REVOL

Assiste et rédige : le secrétaire général : Gilles de MARCILLAC.

Délibération n° 24/07/23 :

PROMOTION DE LA CITOYENNETE - ADHESION AU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Monsieur le maire expose au conseil que depuis 2019, l'Etat a mis en place le Service national universel (SNU) avec pour finalité de renforcer la cohésion nationale en favorisant la culture de l'engagement et en affirmant les valeurs de la République ; ce SNU s'adresse aux jeunes âgés de 15 à 17 ans et consiste à les impliquer davantage dans la vie de la Nation ;

Ce dispositif se décline en trois phases dont les deux premières sont obligatoires et la dernière est facultative :

- Phase 1 : un séjour de cohésion de 2 semaines qui se déroule dans un département autre que celui du lieu de domicile du volontaire ;
- Phase 2 : une mission d'intérêt général de 84 h ou 12 jours minimum qui se déroule à proximité du lieu de domicile du volontaire ;
- Phase 3 : un engagement facultatif à plus long terme tel que : service civique, réserve civique, réserve des armées, jeunes sapeurs-pompiers....

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du service national et notamment les articles L111-1, L111-2, L 112-1 et suivants,

Vu le décret n° 2020-922 du 29 juillet 2020 portant diverses dispositions relatives au service national universel,

Considérant que les collectivités territoriales peuvent accueillir ces jeunes volontaires au titre de la phase 2 pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans plusieurs domaines d'intervention dont notamment : défense et mémoire, sécurité, solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et **développement durable, citoyenneté** ;

Considérant que l'accueil de jeunes volontaires afin de réaliser ces missions d'intérêt général doit faire l'objet d'une déclaration préalable sur le site internet dédié aux fins de contrôle, qu'il ne donne pas lieu à une contrepartie financière à l'égard des volontaires et qu'il nécessite la mise en place d'un mentor encadrant les jeunes volontaires ;

Considérant l'engagement de la commune de Bluffy en faveur de la jeunesse ;

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'adhésion au SNU.

Ainsi, ouï l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- **Autorise** la commune à adhérer au dispositif du SNU et à accueillir au sein de ses services, de jeunes volontaires pour la réalisation de missions d'intérêt général dans le cadre de la phase 2 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre le dispositif et à signer tous les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Olivier TRIMBUR

Le secrétaire de séance,
Annie REVOL



Olivier Trimbur

Annie Revol